Le Saint-Synode a reçu dans l'Église orthodoxe russe le chef de l'Archevêché des églises de tradition russe en Europe occidentale, ainsi que les clercs et les paroisses qui souhaitent le suivre

Le 14 septembre 2019, le Saint-Synode a examiné la requête de l'archevêque Jean (Renneteau), chef de l'Archevêché des églises de tradition russe en Europe occidentale, qui faisait part du désir de la majorité des clercs et des paroisses de l'Archevêché de maintenir l'existence de celui-ci en rejoignant la juridiction de l'Église orthodoxe russe. Il demandait à entrer en communion canonique et en union avec le Patriarcat de Moscou, avec les membres du clergé et les paroisses qui souhaiteraient le suivre.
L'archevêque Jean informait aussi qu'aurait lieu prochainement une assemblée des représentants de ces paroisses, qui adresseraient à Sa Sainteté le patriarche et au Saint-Synode leurs propositions concernant la forme canonique de leur organisation.

Les membres du Saint-Synode, ayant délibéré par moyens de liaison à distance, ont pris les résolutions suivantes (procès-verbal n°22) :

- Accepter Son Éminence l'archevêque Jean (Renneteau) dans la juridiction du Patriarcat de Moscou avec le titre « de Doubna », ainsi que tous les membres du clergé placés sous sa direction et les paroisses qui en exprimeront la volonté.
- Confier à l'archevêque Jean de Doubna la direction des paroisses susmentionnées.
- A réception de la requête de l'assemblée des représentants des paroisses, déterminer également la forme canonique de leur organisation, partant des particularités historiques de son mode de direction diocésain et paroissial, ainsi que des traditions liturgiques et pastorales établies par le métropolite Euloge, qui tenaient compte des conditions d'existence de l'entité ecclésiastique dont il était à la tête en Europe occidentale.

L'archevêché des églises de tradition russe en Europe occidentale fut fondé en 1921, lorsque la Direction temporaire des églises russes en Europe occidentale fut confiée à Son Éminence l'archevêque Euloge (Gueorguievski), suivant un décret de saint Tikhon, patriarche de Moscou et de toute la Russie, du Saint-Synode et du Haut Conseil ecclésiastique.
Tenant compte des circonstances historiques, en 1931, les paroisses dirigées par le métropolite Euloge furent accueillies temporairement dans la juridiction du Patriarcat de Constantinople en qualité d'exarchat, le métropolite Euloge soulignant qu'il « s'agissait seulement d'une interruption temporaire des rapports administratifs officiels » jusqu'au moment « où l'autorité ecclésiastique centrale reconnue de tous et des conditions de vie normales pour l'Église orthodoxe russe seraient rétablies ».

En 1945, le métropolite Euloge et deux de ses vicaires, l'archevêque Vladimir et l'évêque Jean, prièrent Sa Sainteté le patriarche Alexis I de Moscou et de toute la Russie de les recevoir avec leurs paroisses dans l'unité canonique de l'Église orthodoxe russe. Le 7 septembre 1945, le Saint-Synode décréta : « Ayant remercié le Seigneur Dieu, considérer le métropolite Euloge et ses vicaires – l'archevêque Vladimir et l'évêque Jean – avec l'ensemble des 75 paroisses, comme réunis à l'Église-mère et reçus dans la juridiction du Patriarcat de Moscou, et conserver à l'avenir l'Exarchat des églises d'Europe occidentale dans ses frontières existantes, le métropolite Euloge à leur tête en tant qu'exarque du Patriarcat de Moscou, sur les bases exposées dans les Statuts dirigeants de ces églises. »

Cependant, après la mort du métropolite Euloge, en 1946, une partie importante du clergé et des fidèles décidèrent de revenir dans la juridiction du Patriarcat de Constantinople.

Le 27 novembre 2018, le Synode du Patriarcat de Constantinole a pris la décision de dissoudre l'Archevêché.

Le 14 septembre 2019, l'archevêque Jean (Renneteau), dirigeant de l'Archevêché, a adressé à Sa Sainteté le patriarche Cyrille de Moscou et de toute la Russie la requête susmentionnée, informant que la majorité des votants, clercs et laïcs, de l'Assemblée extraordinaire de l'Archevêché, « avaient exprimé leur soutien au projet de rattachement canonique au Patriarcat de Moscou, élaboré pendant les réunions de la commission mixte », qui a travaillé durant l'année 2019. Dans la même lettre, l'archevêque Jean demandait de l'accueillir avec les communautés correspondant à la majorité des votants à l'assemblée « dans la communion canonique et l'union avec le Patriarcat de Moscou pour assurer la continuité de la vie ecclésiale, liturgique et sacramentelle de l'Archevêché des églises de tradition russe en Europe occidentale. »

Source: https://mospat.ru/fr/news/46116/